



PALÉE 2022-2024

PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Adopté par résolution 2022-CE-39
du comité exécutif le 17 mai 2022

Table des matières

1.	CONTEXTE DE RÉALISATION	2
2.	PRÉSENTATION DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ	6
3.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	8
4.	LES GRANDES ORIENTATIONS DU PALÉE 2022-2024 ET LES AXES D'INTERVENTION TRANSVERSAUX	10
5.	LES ORIENTATIONS	10
5.1	ORIENTATION 1.....	10
	Optimiser la performance de l'organisation comme l'acteur de première ligne dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat	10
5.2	ORIENTATION 2.....	12
	Développer l'entrepreneuriat de l'intention d'entreprendre, de la création, au développement, à la relève et au transfert de l'entreprise	12
5.3	ORIENTATION 3.....	14
	Développer l'économie locale de manière durable	14
6.	PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PALÉE 2019-2021	19

1. CONTEXTE DE RÉALISATION

Nouvelle gouvernance et nouvelle compétence de développement local et régional aux MRC

Adoptée le 20 avril 2015, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* prévoit une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et de nouvelles compétences aux MRC. En outre, la Loi transfère les droits, obligations, actifs et passifs des Fonds locaux d'investissement (FLI) aux MRC.

Article 222 de la Loi - Développement local et régional à une MRC

Une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. À cette fin, elle peut notamment :

- Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat.

Article 284 de la Loi - Transfert des Fonds locaux d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarité (FLS) à une MRC

Les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement... ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire.

Compétence de développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat

En dotant la MRC d'une nouvelle compétence de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat, la Loi prévoit que cette dernière s'engage à favoriser le développement local et régional ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire. Dans le cas de la MRC de La Côte-de-Beaupré, l'exercice de cette compétence est confié à son mandataire, Développement Côte-de-Beaupré.

Précisément, le 17 juin 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte une résolution (rés.: 2015-06-103) confiant l'exercice de la compétence du développement local et régional à Développement Côte-de-Beaupré et la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires (FDT).

Également le 17 juin 2015, la MRC adopte une résolution (rés.: 2015-06-104) confiant la gestion du FLI et du FLS à Développement Côte-de-Beaupré. Ce dernier agit au nom de la MRC. Le 9 octobre 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré signe l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* avec le gouvernement du Québec. En octobre 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte le projet d'Entente de délégation MRC – Développement CDB, lequel est soumis pour autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). L'Entente de délégation 2016-2020 entre la MRC et Développement Côte-de-Beaupré est signée le 17 décembre 2015.

En 2020, par suite de la situation pandémique mondiale, les gouvernementaux provinciaux et fédéraux mettent en place différents programmes d'aide aux entreprises, notamment le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) et l'aide aux entreprises en région d'alerte maximale (AERAM). À l'échelle provinciale, le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ) est créé. Chaque MRC signe une convention en vue d'établir un tel réseau sur son territoire pour une première période de 5 ans. La MRC confie la gestion des programmes à Développement Côte-de-Beaupré. En 2021, la nouvelle Entente de délégation 2021-2024 est signée et comprend la convention AEQ.

Le PALÉE: l'un des principaux mandats

Dans le cadre de l'Entente de délégation 2021-2024, Développement Côte-de-Beaupré s'engage notamment à réaliser les mandats suivants :

- Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;
- **Élaborer et veiller à la réalisation d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré dans la première année de l'entente ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;**
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique local et régional de son territoire;
- S'engager à réaliser tout mandat, avec les budgets dédiés nécessaires, qui découle de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées à la MRC par la loi et qui sont associées au développement local ou régional et au soutien à l'entrepreneuriat ou qui découle d'une entente conclue entre la MRC et le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes ou de tout autre organisme;
- Gérer le service de transport collectif et adapté sur son territoire et conséquemment, gérer les sommes dédiées au service de transport;
- Gérer les droits, obligations, actifs et passifs du FLI et du FLS;
- Gérer, en tout ou en partie, tout autre fonds jugé pertinent par le conseil de la MRC.

Le PALÉE 2013-2018 et le PALÉE 2019-2021 adopté le 23 mai 2019, déjà construits en respect de la vision stratégique et des orientations retenues par la MRC dans son PDDC et par la Communauté métropolitaine de Québec dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), ont fait foi, pour Développement Côte-de-Beaupré, d'outils de planification du développement local et régional de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Il en sera de même pour le PALÉE 2022-2024.

L'établissement des priorités d'intervention et de la Politique d'investissement

En vertu de la Loi, la MRC doit établir ses priorités d'intervention annuelles et adopter une Politique de soutien aux entreprises et de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Ce rôle est confié à Développement CDB qui établit les priorités d'intervention annuelles, lesquelles sont présentées et adoptées par le conseil de la MRC, en fonction des orientations et enjeux décrits dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), inspiré du Plan de développement durable des collectivités et de la Planification stratégique de développement durable de la MRC.

Parallèlement, Développement CDB établit et maintient à jour une Politique d'investissement qui vise notamment :

- Le soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale
- le soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- le respect des conditions d'utilisation du Fonds Régions et Ruralité (FRR) et des Fonds locaux FLI et FLS.

Cette Politique est présentée et adoptée, à la fois par le conseil de la MRC et le conseil d'administration de Développement Côte-de-Beaupré. Ce dernier définit, dans sa Politique, son offre de services, ses programmes, ses critères d'analyse, ses seuils d'aide financière, les conditions d'utilisation des fonds et ses règles de gouvernance.

PALÉE 2022-2024 – La démarche

En septembre 2021, le conseil d'administration adopte une proposition de démarche en vue de l'élaboration du prochain Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2022-2024. L'équipe de Développement Côte-de-Beaupré mène des consultations sectorielles durant l'automne 2021 et au début 2022 en vue d'un dépôt de projet préliminaire vers mars 2022. Le Palée 2022-2024 est adopté par le comité exécutif, par voie de résolution 2022-CE-39, lors de sa rencontre du 17 mai 2022.

Objectifs

- Bien camper le rôle de Développement Côte-de-Beaupré (mission et expertise), tant pour les membres de l'équipe et les membres du conseil d'administration que pour les intervenants, clients et partenaires (parties prenantes)
- Préciser les préoccupations, les intérêts et les enjeux des différentes parties prenantes quant aux différents secteurs d'intervention
- Définir les grandes orientations, les objectifs et les actions répondant aux préoccupations, intérêts et enjeux liés aux secteurs d'intervention de Développement Côte-de-Beaupré
- Réaliser un PALÉE 2022-2024 en considération des grands enjeux ayant fait l'objet de consensus dans les outils de planification régionale, dont le Plan de développement durable des collectivités (PDDC) et le Schéma d'aménagement de la MRC, les diverses politiques et planifications sectorielles, etc.

Principales étapes et échéancier

• Préparation de la consultation

- Dresser le bilan du Palée 2019-2021 en décrivant les principales réalisations liées aux 3 orientations suivantes

Orientation 1 : Développer l'économie locale de manière durable

Orientation 2 : Développer l'entrepreneuriat de l'intention d'entreprendre jusqu'à la création, au développement, à la relève et au transfert de l'entreprise

Orientation 3 : Optimiser la performance de l'organisation dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat

- Communiquer publiquement la démarche visant l'adoption d'un nouveau PALÉE
- Construire la problématique avec un comité de travail composé minimalement de représentants de la direction, de l'équipe régulière et du conseil d'administration

• Validation du bilan

• Proposition de questionnement quant aux enjeux, attentes ou objectifs du PALÉE 2022-2024

SECTEURS D'INTERVENTION	OUTILS DE PLANIFICATION
Entrepreneuriat	PIAR Convention AEQ Comité d'investissement commun
Projets structurants	
Transport collectif et adapté	Politiques de développement des MRC Planifications gouvernementales Comités consultatifs CDB et IO
Paysage et Patrimoine: protection, mise en valeur et embellissement du territoire	Entente de mise en valeur sur les paysages de la CN – Plan d'action Programmes financiers pour la restauration des biens immobiliers Fonds d'embellissement de la CDB Comités Paysage Comité Patrimoine
Zones industrielles, artères commerciales et noyaux villageois : développement des milieux de vie et des affaires	Corporations ou comités liés aux équipements
Infrastructures et équipements régionaux : Quai SAB, Parcs éoliens, secteur SAB, etc.	Corporations ou comités liés aux équipements
Tourisme	
Accueil et promotion touristiques Développement touristique	Équipe du PAR et Destination Québec cité Table stratégique Mouvement Mont-Sainte-Anne
Culture et ruralité	
Promotion et Développement / Accompagnement des projets ou des entrepreneurs	Entente développement culturel – Plan d'action Fonds Régions et Ruralité
Agrotourisme, agriculture et forêt	
Promotion et Développement / Accompagnement des projets ou des entrepreneurs	PDZA Entente sectorielle en agrolimentaire – Plan d'action Dégustons Côte-de-Beaupré
Communautaire et Santé	
Accompagnement des partenaires ou des promoteurs et support aux initiatives	Ensemble Développons la Côte
Éducation et Jeunes	
Accompagnement des partenaires ou des promoteurs et support aux initiatives	
Travailleurs	
Accompagnement des partenaires ou des promoteurs et support aux initiatives	
GESTION DE L'ORGANISME	CONSULTATION
Communication	
Diffusion	Équipe
Représentation	Équipe
Événements	Équipe
Gestion et gouvernance	
Gestion administrative	Équipe
Gouvernance	Conseil d'administration

2. PRÉSENTATION DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Le leitmotiv

Soutenir, Mobiliser, Entreprendre

La mission

La mission de Développement Côte-de-Beaupré est de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement de l'économie et l'emploi. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

La vision

Développement Côte-de-Beaupré œuvre à développer l'économie locale et l'entrepreneuriat afin qu'ils soient des moteurs de développement et d'enrichissement générant des retombées économiques, attractives et collectives sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré et au bénéfice de l'ensemble de la communauté: ses acteurs, ses partenaires, ses entrepreneurs, ses citoyens, ses élus, ses travailleurs, ses visiteurs.

Les services de l'organisation

- Activités de consultation, d'orientation et de référence
- Aide pour la réalisation de plan d'affaires
- Recherche de financement et aide financière aux entreprises
- Accompagnement et suivi de l'entreprise
- Support à la gestion de l'entreprise
- Support à la formation en entrepreneuriat
- Recherche de terrains ou de bâtiments pour les activités de l'entreprise
- Référence à des services spécialisés
- Promotion économique et touristique
- Animation du milieu
- Gestion de PLUMobile – Organisateur de déplacements (transport collectif et adapté)

Les fonds et programmes

Développement Côte-de-Beaupré dispose de fonds permettant d'intervenir financièrement dans des projets de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale, et dans des projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces fonds sont :

- Fonds Régions et Ruralités (FRR)
- Fonds local d'investissement (FLI) / Fonds local de solidarité (FLS)
- Fonds local d'investissement – Volet relève
- Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)
- Fonds Jeunes promoteurs (FJP)
- Fonds Événements
- Fonds de développement social et communautaire
- Programme de soutien aux événements Destination Mont-Sainte-Anne
- Commandites
- Fonds de développement de l'organisme
- Fonds de développement PLUMobile

L'équipe

Les membres du conseil d'administration et représentation du secteur d'activités

Le conseil d'administration est composé de 19 personnes représentant les secteurs d'activités du développement local et régional et de 4 personnes membres d'office.

- Agriculture et Forêt
- Commerce et Services
- Culture et Patrimoine
- Éducation
- Entreprises et organisations à grand rayonnement (2)
- Institutions financières
- Jeunes
- Manufacturier
- Municipal (3)
- Organismes communautaires
- Santé
- Tourisme (2)
- Travailleur
- Coopté (2)

Les membres du personnel régulier

L'équipe régulière de Développement Côte-de-Beaupré est composée de 13 personnes:

- Directeur général
- Directrice générale adjointe
- Conseillers aux entreprises (3)
- Conseillère au développement culturel et rural
- Conseiller au développement touristique
- Adjointe à la direction et agente de liaison
- Commis de bureau et réceptionniste
- Technicienne à la comptabilité
- Coordonnateur au transport
- Répartitrice au transport (2)

Pour la gestion de projets ou d'ententes particulières, l'équipe compte les services de coordonnateurs, chargée de projets, chauffeurs:

- Accueil touristique
- Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale
- Entente Microcrédit Côte-de-Beaupré (En Affaires avec les Cercles)
- Transport collectif et adapté

Les partenaires financiers

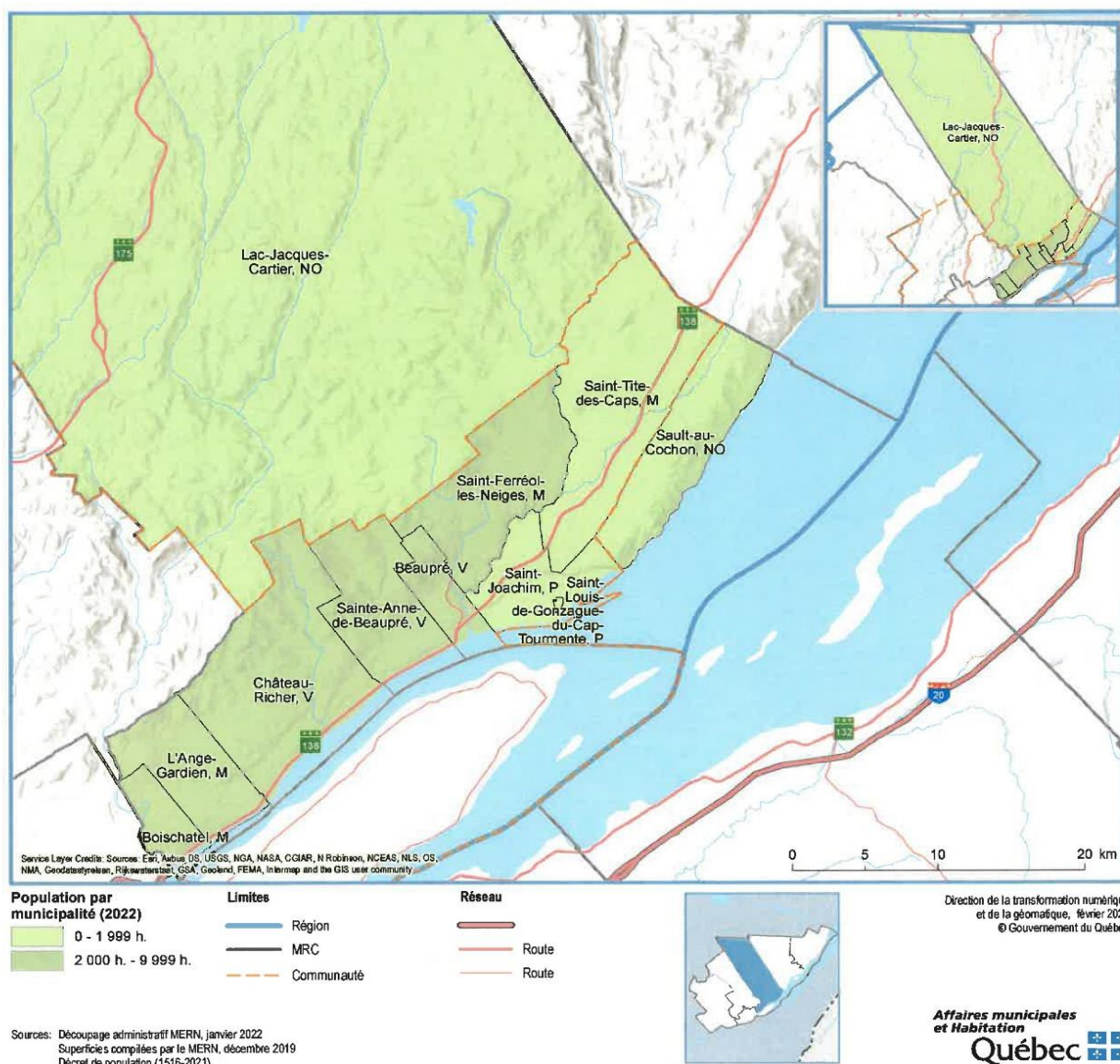
Développement Côte-de-Beaupré compte sur des partenaires financiers pour assurer le financement de ses opérations, le soutien à l'entrepreneuriat et la réalisation de projets locaux, régionaux ou structurants. Les principaux partenaires financiers sont:

- La MRC de La Côte-de-Beaupré
- Le Gouvernement du Québec
- Desjardins
- Fonds locaux de solidarité FTQ
- La Communauté métropolitaine de Québec
- La MRC de L'Île d'Orléans

3. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

210 - MRC de La Côte-de-Beaupré

Code	Municipalité	Dési- gnation	Population (2022)	Superficie terrestre(km²)
21005	Saint-Tite-des-Caps	M	1 466	130,02
21010	Saint-Ferréol-les-Neiges	M	3 652	84,17
21015	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	P	2	0,50
21020	Saint-Joachim	P	1 412	42,29
21025	Beaupré	V	3 924	22,65
21030	Sainte-Anne-de-Beaupré	V	2 905	62,55
21035	Château-Richer	V	4 501	126,60
21040	L'Ange-Gardien	M	3 962	52,64
21045	Boischatel	M	8 652	19,95
21902	Sault-au-Cochon	NO	0	71,30
21904	Lac-Jacques-Cartier	NO	0	4 238,31
Total :			30 476	4 850,97



PRINCIPAUX INDICATEURS SUR LE QUÉBEC ET SES RÉGIONS

(Institut de la statistique du Québec)

<u>Population totale (2021)</u>	30 482 hab.
0-19 ans (2021)	21,2 %
20-64 ans (2021)	57,4 %
65 ans et plus (2021)	21,4 %
<u>Solde migratoire interrégional (2020-2021)</u>	626 hab.
<u>Travailleurs de 25-64 ans (2019^p)</u>	12 615
<u>Taux de travailleurs de 25-64 ans (2019^p)</u>	80,8 %
<u>Revenu d'emploi médian des 25-64 ans (2019^p)</u>	50 623 \$
<u>Revenu disponible par habitant (2019^p)</u>	34 721 \$
<u>Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales (2021)</u>	282 982 \$
<u>Valeur totale des permis de bâtir (2020)</u>	114 620 k\$

4. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PALÉE 2022-2024 ET LES AXES D'INTERVENTION TRANSVERSAUX

Les grandes orientations guident le choix et la mise en œuvre des actions contenues dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la Côte-de-Beaupré (PALÉE) 2022-2024 :

- ORIENTATION 1 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE DE MANIÈRE DURABLE
- ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT DE L'INTENTION D'ENTREPRENDRE JUSQU'À LA CRÉATION, AU DÉVELOPPEMENT, À LA RELÈVE ET AU TRANSFERT DE L'ENTREPRISE
- ORIENTATION 3 : OPTIMISER LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'ENTREPRENEURIAT

Les axes d'intervention transversaux

À l'instar du PALÉE 2019-2021, la réalisation du PALÉE 2022-2024 doit prendre en considération des axes d'intervention qui touchent chacune des grandes orientations ciblées, auxquels s'ajoute l'axe de relance économique, faisant suite à la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale à partir de 2020 :

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
COMMUNICATION
MOBILITÉ
MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION
RELANCE ÉCONOMIQUE

5. LES ORIENTATIONS

5.1 ORIENTATION 1

Optimiser la performance de l'organisation comme l'acteur de première ligne dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat

STRATÉGIE **Faire connaître et reconnaître Développement Côte-de-Beaupré comme étant la porte d'entrée à privilégier pour les entrepreneurs ou les promoteurs de projets privés, d'économie sociale ou collectifs au bénéfice du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Il est le service de première ligne et de proximité pour tout entrepreneur.**

Développement Côte-de-Beaupré faisant partie du réseau Accès Entreprise Québec, l'organisation référence depuis 2020 pour la promotion des services de développement économique locaux.

Objectif principal

Mettre en œuvre le Palée 2022-2024 intégrant les actions du Plan d'action 2021-2025 du Plan de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré en lien avec le développement économique et local et le soutien à l'entrepreneuriat.

Objectif 1

Offrir des services-conseils

1. Accompagner les entrepreneurs et les promoteurs dans leur projet d'affaires
2. Soutenir le démarrage de nouvelles entreprises
3. Soutenir le développement local et la croissance économique dans le contexte de relance économique et d'attractivité du territoire
4. Soutenir le développement des compétences, le virage numérique et le développement durable
5. Développer des mécanismes, outils, formations visant à faire face aux défis de main-d'œuvre
6. Offrir des formations visant à répondre aux besoins et aux enjeux du milieu des affaires et de l'entrepreneuriat

Objectif 2

Offrir des outils financiers

1. Faire connaître nos outils financiers aux entrepreneurs et promoteurs
2. Accompagner et référencer vers des programmes d'aides financières pour des projets spécifiques
3. Développer des stratégies visant la prospection et le développement des affaires
4. Maintenir ou développer de nouveaux partenariats d'affaires visant le financement et les effets leviers

Objectif 3

Optimiser les communications visant à mettre en valeur l'organisation, l'entrepreneur et le promoteur – privé, économie sociale et collectif – de même que l'attractivité du territoire comme des éléments moteurs du développement local

1. Réaliser des actions ou activités de communication visant à faire connaître et reconnaître l'organisation et ses services
2. Développer des outils ou actions visant à promouvoir le territoire en vue du développement local et des affaires
3. Doter l'organisation des outils et guides politiques favorisant un milieu de travail performant tant pour les administrateurs, les employés, les clients, les partenaires
4. Assurer une représentation de l'organisation sur le territoire et auprès des partenaires significatifs en développement local et économique
5. Offrir des activités permettant la concertation des pairs et la reconnaissance visant l'émulation d'un milieu engagée envers l'entrepreneuriat et le développement local

Objectif 4

Doter l'organisation des ressources humaines et techniques favorisant la vie démocratique et un milieu de travail performant qui correspond aux réalités du marché de travail et apprécié de l'ensemble des parties prenantes: conseil d'administration, comités, équipe, partenaires, clients, bénévoles, etc.

1. Maintenir la structure organisationnelle de la gouvernance qui favorise la vie démocratique en réunissant les forces du milieu, du partenariat de diverses instances et les principaux secteurs d'activités économiques
2. Améliorer la formation et les compétences des membres en vue d'améliorer la performance de l'organisation
3. Pérenniser les fonds actuels, favoriser les effets leviers, maintenir et améliorer les partenariats et les ententes visant la réalisation des mandats de l'organisation et le financement de l'entrepreneuriat et du développement local
4. Développer des outils, guides, politiques, visant une saine gouvernance et une saine gestion
5. Favoriser l'attractivité au sein de l'organisation, tant auprès des administrateurs que des employés, en instaurant des conditions de travail répondant à la réalité actuelle

5.2 ORIENTATION 2

Développer l'entrepreneuriat de l'intention d'entreprendre, de la création, au développement, à la relève et au transfert de l'entreprise

STRATÉGIE

Soutenir l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (privé, économie sociale et collectif) à l'une ou l'autre de ses étapes par un accompagnement ciblant les besoins de l'entreprise et de l'entrepreneur

- la plus petite entreprise (ex. : artisan) avec, par exemple, des rencontres personnalisées de réflexions et de rétroaction;
- la moyenne avec, notamment, des formations, ateliers et/ou conseils en structure et en gestion de l'expansion;
- la plus grande avec, par exemple, un soutien pour exploiter des marchés étrangers ou encore pour embaucher de la main-d'œuvre provenant d'un autre pays;
- l'entreprise en voie de relève entrepreneuriale ou de transfert.

Objectif principal

Mettre en œuvre le Palée 2022-2024 en lien avec l'Entente de délégation 2021-2025, par laquelle entente la MRC de La Côte-de-Beaupré confie le mandat d'exercice de compétence du développement local et de Accès Entreprise Québec (AEQ).

Objectif 1

Doter la région d'une équipe et d'outils performants visant le soutien à l'entrepreneuriat et le développement local faisant de Développement Côte-de-Beaupré, l'acteur de première ligne dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat

1. Optimiser les ressources en expertises, en référencement, financières, etc., liées à l'Entente de délégation visant le développement local et liées au réseau AEQ, et ce, en vue d'en faire un effet levier et multiplicateur pour le soutien à l'entrepreneuriat et le développement local du territoire
2. Favoriser le développement des compétences de l'équipe et le développement d'outils ou programmes performants visant à accompagner l'entrepreneur ou promoteur actuel et futur dans l'une ou l'autre ou l'ensemble des étapes de son projet d'affaires
3. Intensifier les réflexions et les actions visant à combler les besoins actuels et futurs pour les entreprises ou les promets du territoire et à assurer l'optimisation de leur productivité, de leur rentabilité, de leur rayonnement
4. Développer des partenariats et des ententes spécifiques au bénéfice des entreprises et des promoteurs du territoire

Objectif 2

Assurer un service-conseil dédié à l'entrepreneur et son projet d'affaires

1. Mettre en œuvre la démarche d'accompagnement spécialisé (financement, développement, innovation, technologie, numérique, médiation civile et commerciale, visites en entreprise, réseautage, etc.)
 - La rencontre-client visant à identifier le besoin et à définir l'accompagnement ciblé
 - Les Fonds de financement offert par l'organisation, les partenaires ou autres organisations (FLI, FLS, autres fonds régionaux dédiés, etc.)

- Les collaborations avec d'autres ressources ou expertises – référencement – visant à maximiser l'offre de services aux entrepreneurs, notamment les partenariats avec Services Québec, En affaires avec les Cercles, Chambre de commerce, Bénévoles d'Expertise, Sage Mentorat d'affaires, Québec International, Pôle Chantier de l'Économie Sociale, Desjardins, etc.
 - Le suivi auprès du client
 - Le suivi en entreprise
 - Le suivi « après-service »
2. Assurer le développement des affaires à court, moyen et long terme
 - Identification des opportunités d'affaires et des ressources/infrastructures du territoire en lien avec celles-ci
 - Démarchage visant l'établissement d'entreprises sur le territoire
 - Collaboration avec les responsables des zones industrielles, commerciales, technologiques ou autres secteurs pertinents
 3. Développer des actions ou outils visant la promotion de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale
 - Organisation d'événements thématiques, création d'un bottin des entreprises, utilisation des médias écrits et sociaux pour diffusion d'articles ou reportages sur l'entrepreneuriat
 4. Développer les compétences et de la performance de l'entreprise et l'accompagner dans son développement des affaires (croissance, exportation, innovation, etc.)
 - Création de formations ou d'ateliers spécifiques visant la recherche, l'innovation, l'optimisation des processus et de la productivité, les nouvelles pratiques écoresponsables, l'implantation du numérique et de l'automatisation, les défis de main-d'œuvre, l'immigration, les veilles, la réorganisation du travail, etc.

Objectif 3

Attirer, développer et retenir la main-d'œuvre

1. Mettre en œuvre le Plan d'action des collectivités visant à attirer, développer et retenir la main-d'œuvre pour les entreprises du territoire (nouvel arrivant, immigrant, retraité, etc.)
2. Mettre en œuvre le Plan d'action *Stratégies main-d'œuvre* élaboré par les acteurs du milieu
3. Collaborer avec le milieu et les partenaires, dont Services main-d'œuvre l'Appui, en vue d'outiller l'entrepreneur dans le processus de recherche de main-d'œuvre et d'intégration de ces nouveaux travailleurs (de l'offre d'emploi attrayante, des conditions de travail, jusqu'à l'intégration en milieu de travail et de vie)
4. Offrir ou faire connaître des offres de formations et des ressources visant à accompagner l'employeur et l'employé
5. Collaborer avec le milieu en vue d'accroître l'attractivité du territoire par la mise en place de solutions de mobilité durable, notamment par le développement de l'offre de PLUmobile, de pratiques écoresponsables, d'intégration dans la collectivité, etc.

5.3 ORIENTATION 3

Développer l'économie locale de manière durable

STRATÉGIE

Miser sur le développement local et ses divers secteurs économiques pour dynamiser et diversifier l'économie et l'entrepreneuriat, ainsi que pour stimuler un milieu de vie attractif et un développement durable.

Objectif général

Mettre en œuvre le Palée 2022-2024 et le Plan d'action 2021-2025 du Plan de développement des collectivités de la MRC, principalement les actions en matière de développement local. Mettre en œuvre également les autres planifications sectorielles en lien avec cette matière. Ces plans d'actions ont été construits par les principaux acteurs et font consensus, une condition essentielle et garante de réussite.

Objectif 1

Valoriser et contribuer à renforcer les pôles économiques et les projets structurants en soutenant le développement de l'agrotourisme et agriculture, la culture, le patrimoine, le paysage, le transport durable, la ruralité et le communautaire. De la sorte, favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du milieu de vie, tant pour le résident, le visiteur, le nouvel arrivant, l'entrepreneur, le travailleur.

AGROTOURISME ET AGRICULTURE

1. Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2022-2024 (MRC-Plan d'action 2021-2025 - Axe 1.2. – Action 2)

Actions proposées issues du PDZA 2022-2024 :

ORIENTATION 1 : Favoriser la mise en valeur des produits locaux et leur mise en marché de proximité Objectif : Développer l'accès de proximité aux aliments locaux et le sentiment d'appartenance Promouvoir l'image de marque locale « Dégustons Côte-de-Beaupré » Soutenir le déploiement de l'agrotourisme par une représentation active et par une contribution financière à Québec Région Gourmande Participer avec les médias locaux à la production de matériel pour sensibiliser la population à la réalité agricole
Objectif : Encourager une approche intégrée de la production à la commercialisation de produits à valeur ajoutée Soutenir financièrement les activités de mise en marché (marchés publics) Faciliter l'accès personnalisé à des services professionnels spécialisés (achat de banque d'heures pour consultation) Créer un répertoire des programmes financiers disponibles pour l'innovation en entreprise Souligner une « entreprise agricole à forte valeur ajoutée » au Gala reconnaissance de la Côte-de-Beaupré
ORIENTATION 2 : Favoriser et soutenir l'accès à la propriété ou à un projet agricole par la relève Objectif : Stimuler le démarrage et l'établissement d'entreprises agricoles Soutenir l'expérience d'aspirants-agriculteurs par une participation active et par une contribution financière au camp d'entraînement agricole (maraîcher biologique) Soutenir la relève agricole avec un fonds dédié (maraîcher conventionnel et productions animales) Maintenir l'adhésion au service de maillage Arterre et en faire la promotion
ORIENTATION 3 : Établir une approche commune des besoins techniques Objectif : Valider la pertinence d'un partage de ressources entre producteurs Créer un répertoire pour la location de machinerie et d'équipements et pour l'offre de travail à forfait Préparer un contrat légal pour encadrer la location et la sous-traitance

CULTURE

2. Mettre en œuvre de l'Entente de développement culturel 2021-2024 et maintenir l'appel de projets annuel. (MRC-Plan d'action 2021-2025 Axe 3.3, Action 12)
3. Réaliser une nouvelle politique culturelle en lien avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel et inclure une Politique du patrimoine et des paysages
4. Accompagner les artistes dans leurs démarches en vue de l'obtention du statut professionnel en vertu de la nouvelle Loi, voire recourir à une expertise spécialisée pour le développement d'un lieu de production/création/exposition/professionnalisation
5. Soutenir les artistes professionnels via le programme du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
6. Soutenir les événements culturels actuels et futurs qui démontrent un impact sur le développement culturel et le développement économique
7. Développer une offre de formations thématiques et des activités favorisant le partage/le réseautage pour les entrepreneurs et intervenants culturels (stratégie marketing, développement d'activités communes, etc.)
8. Actualiser les outils promotionnels, tels le site www.culturecotedebeaupre.com et intensifier les communications via les diverses plateformes numériques et les réseaux sociaux, dont la page Facebook Découvertes culturelles Île d'Orléans et Côte-de-Beaupré (en partenariat avec l'Île d'Orléans)

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

9. Collaborer aux travaux de la démarche Ensemble Développons la Côte, principalement aux actions en matière de développement local et économique
10. Soutenir les initiatives des organismes communautaires dans leurs projets démontrant des retombées économiques pour le territoire
11. Maintenir ou développer des partenariats visant à partager des expertises ciblées selon des besoins spécifiques du milieu communautaire

PATRIMOINE

12. Soutenir les actions du comité patrimoine de la MRC visant la protection et la mise en valeur du caractère patrimonial et culturel du territoire (MRC-Plan d'action 2021-2025 Axe 3.3, Action 11)
13. Inclure une Politique du patrimoine et des paysages dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle politique culturelle prévue en 2022-2023
14. Diffuser et promouvoir de façon soutenue les connaissances et les activités, ou produire des outils de référence, en matière de mise en valeur de la culture, des paysages et du patrimoine
15. Soutenir ou organiser des événements de sensibilisation au patrimoine, comme par exemple Célébrations Patrimoine

PAYSAGE

16. Mettre en œuvre le plan d'action de l'Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022 et assurer sa gestion administrative pour l'ensemble des partenaires
17. Concerner les partenaires MRC et gouvernementaux en vue du renouvellement de l'Entente 2022-2025 et continuer d'en assurer la gestion administrative
18. Revitaliser et mettre en valeur le corridor de la route 138 et de l'avenue Royale (MRC-Plan d'action 2021-2025 Axe 3.2, action 9) en soutenant des projets d'embellissement des entreprises souhaitant réaliser des projets d'affichage, d'aménagement paysager ou de rénovation de façades de leur édifice commerciale
19. Développer un projet visant à mettre en valeur les paysages et les artistes en art public et saisir l'opportunité de la mise en valeur du quai et du secteur du Sanctuaire et Domaine Sainte-Anne pour la tenue de la 1^{re} édition prévue en 2022.
20. Maintenir le Prix Paysage annuel visant à reconnaître un projet exemplaire de mise en valeur du paysage sur le territoire
21. Développer une offre de formations thématiques et des activités favorisant le partage/le réseautage pour les entrepreneurs et intervenants soucieux de la mise en valeur des paysages
22. Diffuser et promouvoir de façon soutenue les connaissances et les activités en matière de mise en valeur des paysages sur www.notrepanorama.com et les réseaux sociaux

RURALITÉ

23. Soutenir les projets issus des milieux ruraux et municipaux qui démontrent un impact sur le développement de la collectivité

TOURISME

24. Assurer et améliorer l'accueil touristique et la gestion du Pavillon d'accueil récréotouristique de la Côte-de-Beaupré et tout autre lieu ou déploiement d'accueil touristique sur l'ensemble du territoire, et optimiser l'accueil par la dotation d'outils numériques et promotionnels performants
25. Mettre en œuvre les plans d'action visant la promotion et le développement touristiques
 - Plan de développement de Tourisme Côte-de-Beaupré
 - Plan de développement de Mouvement Mont-Sainte-Anne
 - Plan de développement des sentiers pédestres et multifonctionnels et des réseaux cyclables, dont la Véloroute Marie-Hélène Prémont (MRC-Plan d'action 2021-2025 Axe 4.2, Action 16)
 - Plan d'action des partenaires régionaux et gestion administrative de Québec vélo de montagne – calibre international
26. Participer activement au développement de pôles d'attraction touristique porteurs (MRC-Plan d'action 2021-2025 Axe 3.1, Actions 6, 7 et 8)
 - Mont-Sainte-Anne - développement et animation du Mont-Sainte-Anne et de son territoire sur 4 saisons

- Secteur Sainte-Anne: mise en valeur du quai en collaboration avec la corporation de mise en valeur du quai de SAB et développement de l'événement / planification et développement du Sanctuaire / soutien aux initiatives des partenaires visant l'animation du cœur villageois de SAB
 - Parcs riverains: soutien aux projets d'aménagement de zones ou de promenades sur les rives du fleuve
27. Optimiser les partenariats visant à développer des initiatives de promotion ou de développement du territoire
- Partenariats avec les pôles d'attraction touristiques que sont le Sanctuaire SAB, le Parc de la Chute-Montmorency, le Mont-Sainte-Anne
 - Partenaires gouvernementaux, dont le SCN et l'ATR – Destination Québec Cité, pour l'obtention de ressources et d'expertises visant à répondre aux opportunités de développement touristique et pour assurer un développement touristique en lien avec les orientations et les plans stratégiques de la région de la Capitale-Nationale
28. Développer de nouveaux outils ou produits touristiques
- Route de la Nouvelle-France par la création de nouveaux parcours via l'outil numérique et par le soutien aux promoteurs de projets
 - Tourisme religieux et généalogie, en croissance
 - Art visuel et événementiel
 - Tourisme d'affaires
 - Soutien aux actions du milieu et aux événements touristiques visant l'animation du territoire et démontrant des retombées économiques
29. Soutenir les initiatives des promoteurs ou des partenaires visant à améliorer les équipements touristiques

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ PLUMOBILE

30. Assurer la gestion administrative et des opérations de PLUmobile – transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans et pour Boischatel-L'Ange-Gardien
31. Poursuivre le développement de l'offre de transport collectif et actif visant le maintien, l'amélioration, le développement, la promotion et le financement du transport collectif et de la mobilité durable (MRC-Plan d'action 2021-2025 Axe 4.2, Action 17)
32. Développer de nouveaux partenariats en vue d'implanter des solutions en déplacements: navette, tarification et accessibilité commune, projet-pilote, navettage des travailleurs chez l'employeur, connexion des parcours, etc.
33. Actualiser et mettre en œuvre le plan de développement annuel de PLUmobile pour les secteurs MRC de La Côte-de-Beaupré, MRC de l'île d'Orléans et Boischatel-L'Ange-Gardien
34. Évaluer en cours d'année 2022 la performance du projet-pilote de la MRC de La Côte-de-Beaupré offrant l'accessibilité gratuite pour les citoyens de la Côte-de-Beaupré et évaluer la pertinence de maintenir l'offre

35. Contribuer aux réflexions sur les enjeux liés à la relance économique, à la main-d'œuvre, à l'immigration et à l'attractivité du territoire et démontrer que l'offre de transport contribue au développement économique, à la mobilité durable et à la qualité de vie

ÉNERGIE DURABLE – PROJET COMMUNAUTAIRE

36. Fort de l'expertise acquise en matière de réalisation de projets de production d'énergies hydroélectriques et éoliennes développée par la région et de la dotation d'un fonds de développement régional de la MRC, poursuivre la collaboration avec cette dernière et viser le développement d'énergie verte en vue de la pérennité du Fonds de développement régional, comme effet levier au développement local et économique
(MRC-Plan d'action 2021-2025 Axe 2.1 Action 5)
37. Initier ou soutenir des projets visant le développement régional durable

ZONES INDUSTRIELLES

38. Mise en place du Fonds de développement des zones d'activités de St-Tite-des-Caps, un nouvel outil capitalisé par la MRC à la hauteur d'un million de dollars. Dès 2022:
 - Création du comité de recommandation
 - Élaboration et adoption de la politique d'investissement
 - Efforts de promotion des opportunités d'affaires
39. Soutien à la MRC et aux municipalités locales dans l'identification des besoins en matière de développement industriel, notamment en ce qui concerne la complémentarité des différentes zones industrielles du territoire;
40. Collaboration avec Québec International dans la valorisation des zones industrielles de la région;
41. Formation spécifique des conseillers AEQ sur le développement et la mise en valeur des zones industrielles.

Objectif 2

Développer des projets ou des actions visant à réunir la culture, le patrimoine, le paysage, l'agriculture et l'agrotourisme comme éléments attractifs identitaires à la Côte-de-Beaupré; comme des composantes du développement local et comme vecteur de positionnement régional.

1. Saisir les opportunités qu'offrent le FRR, volet 2 Développement local et volet 3 Signature Innovation et le projet Espaces Bleus – Capitale-Nationale pour promouvoir et développer la région
2. Développer le parcours de la Route de la Nouvelle-France et des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps en misant sur la culture, le patrimoine, les paysages et les familles pionnières/terres ancestrales

3. Favoriser le développement de projets intégrateurs autour des pôles d'attraction que sont les secteurs Sainte-Anne-de-Beaupré et le quai, ainsi que le Mont-Sainte-Anne
4. Accroître et démontrer l'apport de la culture, du patrimoine, des paysages, de l'agriculture et de l'agrotourisme au développement local et entrepreneurial
5. Accroître la dynamique de la relation entre les secteurs de la culture, du patrimoine, des paysages, de l'agriculture et de l'agrotourisme avec le secteur du tourisme

6. PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PALÉE 2019-2021

ORIENTATION - DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Agrotourisme et Agriculture

- Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et réflexion sur la nouvelle mouture 2022
- Élaboration d'une stratégie de commercialisation des produits agroalimentaires de la Côte-de-Beaupré et création de la signature régionale: Dégustons Côte-de-Beaupré et collaboration aux activités Québec Région Gourmande
- Répertoire des services alimentaires de la Côte-de-Beaupré
- Camp agricole: collaboration avec l'Université Laval pour l'implantation d'un camp agricole sur la Côte-de-Beaupré en 2019, 2020 et 2021 - 4^e édition en 2022

Culture et Ruralité

- Mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2018-2020 et mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2021-2024.
- Appel de projets annuel de l'EDC: 15 projets soutenus
- Accompagnement des démarches des artistes en vue de l'obtention du statut d'artiste professionnel
- Programme de partenariat territorial des MRC de la Capitale-Nationale avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ): soutien aux projets d'artistes professionnels du territoire
- Soutien aux événements culturels
- Projets issus des milieux ruraux: 24 projets d'aménagements, d'équipements ou de mise en valeur des municipalités

Développement social et communautaire

- 4 projets soutenus via le Fonds de développement social et communautaire
- Gestion administrative de l'Entente Alliance pour la Solidarité de la CMQ: 2 projets pour le territoire – La Tablée 138 et Ensemble Développons la Côte
- Gestion administrative « Ensemble Développons la Côte »

Immigration et Main-d'œuvre

- Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et réalisation d'un plan d'action visant à identifier les enjeux en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
- Immigration: élaboration d'un plan d'action visant l'accompagnement spécialisé aux entreprises et un plan d'action visant à répondre aux enjeux mentionnés dans le point précédent. Dépôt prévu en 2022.

Zones industrielles

- Soutien à la MRC et aux municipalités locales dans l'identification des besoins en matière de développement industriel, notamment en ce qui concerne la complémentarité des différentes zones industrielles du territoire;
- Collaboration avec la MRC afin de démontrer les besoins de la région en terme de zones industrielles auprès de la Communauté métropolitaine de Québec.

Patrimoine

- Actions du comité patrimoine de la MRC
 - Programme d'aide financière en restauration patrimoniale qui devient le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) pour les bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti ayant une valeur exceptionnelle ou supérieure
 - Création, en 2021, du programme d'aide financière de la MRC pour les autres bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti
 - Mise à jour de l'Inventaire du patrimoine bâti et inscription au Répertoire du patrimoine culturel québécois
 - Formations annuelles sur le patrimoine
 - Site internet : www.patrimoinecotedebeaupre.com
- Route de la Nouvelle-France: développement d'un outil numérique mettant en valeur le patrimoine et les familles pionnières
- Prix du Patrimoine biennuel en collaboration avec le Conseil de la culture de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

Paysage

- Mise en œuvre et gestion administrative de l'Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022
- Concertation des partenaires en vue du renouvellement de l'Entente 2022-2025

- En 2021, le Fonds d'embellissement de la route 138 devient le Fonds d'embellissement de la Côte-de-Beaupré et inclut l'avenue Royale ou la route 360 sur tout le territoire. Les 3 volets demeurent: enseignes commerciales, aménagements paysagers et rénovations des façades de bâtiments commerciaux. De 2019 à 2021, 20 projets soutenus pour une somme de plus de 83 k\$ et des investissements de plus de 332 k\$.
- Projets d'embellissement des commerces sur la route 138 : L'Ange-Gardien et Château-Richer
- Projets soutenus par l'appel de projets de l'Entente
 - Boischatel – aménagement d'une place publique et installation d'une œuvre artistique
 - Beaupré – mosaïque sculpturale de Giovanni Gerometta et aménagement paysager à Place de la Liberté au parc des Montagnards
- Pèlerin'Art – projet visant la mise en valeur des paysages par l'art public: en création pour un événement en 2022
- Prix Paysage annuel
- Colloque Paysage Citoyens en 2019-2020 et Événement Paysage en 2021
- Observatoire des paysages mis en place en 2019 et organisation d'activités thématiques
- Formations thématiques en lien avec les paysages et le patrimoine
- Diffusion et promotion des paysages sur www.notrepanorama.com et les réseaux sociaux

Tourisme

- Accueil touristique et gestion du Pavillon d'accueil récréotouristique de la CDB
- Nouvelle signature touristique et de la stratégie web www.cotedebeaupre.com
- Mise en œuvre des plans de développement Tourisme Côte-de-Beaupré et Mouvement Mont-Sainte-Anne
- Mise en œuvre des plans d'action annuels et gestion administrative Québec vélo de montagne
- Requalification et mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré. Inauguration prévue en 2022
- Route de la Nouvelle-France: création d'un nouvel outil numérique promouvant le circuit touristique (borne fixe, borne autoportante, affichettes et microsite www.routedelanouvellefrance.com)
- Soutien aux événements touristiques
- Véloroute Marie-Hélène Prémont – élaboration d'un plan concept pour déploiement à partir de 2022
- Canyon Sainte-Anne – Développement du produit
- Sentiers multifonctionnels – Mestachibo et Sentier des Caps
- Chute Jean-Larose – Projet collectif pour la restauration majeure des escaliers de cet équipement touristique
- Mont Sainte-Anne – Accompagnement de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Centre des congrès Mont-Sainte-Anne et Hôtel Delta – amélioration des infrastructures hôteliers et du tourisme d'affaires Secteur Sainte-Anne.
- Accompagnement de la corporation du Sanctuaire et du comité de revitalisation visant le développement du site et du secteur (Basilique, Domaine Sainte-Anne, cœur villageois, événementiel, etc.)

Transport collectif et adapté PLUmobile

- Développement d'un service de transport collectif et adapté pour la municipalité de Boischatel – août 2019 et intégration de la municipalité de L'Ange-Gardien
- Depuis 2020, gestion en situation de la crise pandémique et défi du financement en lien avec des programmes d'urgence
- Planification et Déploiement du nouveau réseau en juin 2021
- Nouveau fournisseur depuis juin 2021 – Les Tours du Vieux-Québec
- Développement de l'Express Sainte-Foy
- Implantation d'un projet pilote – Accessibilité gratuite pour les citoyens de la Côte-de-Beaupré: contribution de la MRC de La Côte-de-Beaupré

ORIENTATION

DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT, DE L'INTENTION D'ENTREPRENDRE, DE LA CRÉATION, AU DÉVELOPPEMENT, À LA RELÈVE ET AU TRANSFERT D'ENTREPRISE

- Signature de la convention Accès Entreprise Québec (AEQ) 2020-2025 entre la MRC de Développement Côte-de-Beaupré
- Embauche de 2 nouvelles ressources dédiées au soutien à l'entrepreneuriat
- Depuis 2020, gestion des programmes d'urgence PAUMPE – AERAM
- Développement de formations et accompagnements spécialisés en collaboration avec Services Québec, GPS, CAEQ, AXXIO, etc.
- Communication des services via notamment www.enaaffairesaveclacote et les réseaux sociaux.
- Partenariats maintenus ou accrus visant l'amélioration des services et de l'accompagnement pour l'entrepreneur et l'entreprise: Ententes (BE, Sage, Économie Sociale, etc.), Alliance économique, Programmes d'urgence, etc.
- Partenariats spécialisés pour accompagnement ou référence spécifique visant le développement des compétences et la performance, ainsi que la relance économique : Ententes MIFI, QI, Fonds spécialisés, Formations thématiques, etc.
- Déploiement d'une stratégie main-d'œuvre et constats des enjeux liés à l'attractivité du territoire et l'immigration pour faire face au défi de la main-d'œuvre

ORIENTATION

OPTIMISER LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

- Mise en œuvre du Palée 2019-2021 intégrant les actions du Plan de développement durable des collectivités de la MRC 2013-2018
- Signature de l'Entente de délégation 2021-2024 entre la MRC et Développement Côte-de-Beaupré visant le développement local du territoire et la gestion du FLI, FLS et FRR.

- Gouvernance: Maintien, malgré la pandémie, de la tenue des conseils d'administration, des comités exécutifs et des assemblées générales. Dotation des ressources humaines, technologiques et financières pour assurer les prises de décision et la poursuite des opérations.
- Réalisation d'outils de communication – écrits et électroniques – promouvant les services de l'organisation
- Organisation ou participation à des événements ou activités promouvant les réalisations ou réussites des entrepreneurs ou acteurs du territoire en matière de développement local et d'entrepreneuriat (événement reconnaissance, DéfiOsentrendre, Télévision d'Ici, reportage, etc.)
- Concertation et mobilisation des acteurs du milieu autour de projets fédérateurs et porteurs: conclusion d'ententes spécifiques, création de mouvements (par exemple Jeunes Leaders de la CDB) et de programmations répondant aux besoins (par exemple GPS, CAEQ, Alliance Affaires)
- Représentations du milieu auprès de partenaires significatifs: FQM, ADDELQ, Alliance économique, etc.
- En 2021, élaboration d'un nouveau guide des employés 2022-2026 et ajout d'une Politique de télétravail.